

**LA VILLE DE GRIGNY
RECRUTE PAR VOIE STATUTAIRE
DES AGENT(E)S DE POLICE MUNICIPALE**

Il ou elle sera placé(e) sous la responsabilité du (de la) Responsable de la Police Municipale.

Il ou elle aura pour missions de :

- **Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques**
 - o Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du maire.
 - o Informer préventivement les administrés.
 - o Organiser et effectuer les missions d'îlotage.
 - o Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route.
 - o Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes et des biens.
 - o Surveiller la sécurité aux abords des établissements scolaires.
 - o Organiser et animer des campagnes de prévention auprès des enfants, en milieu scolaire, auprès des seniors.
 - o Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies.

- **Recherche et relevé des infractions**
 - o Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats.
 - o Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus.
 - o Relever les identités et les infractions.
 - o Qualifier et faire cesser les infractions.
 - o Intervenir en flagrant délit et conduire le contrevenant devant un officier de police judiciaire
 - o Se coordonner avec la Police Nationale dans la gestion d'une situation ou d'une infraction
 - o Recueillir et diffuser le signalement de personnes recherchées
 - o Réaliser des enquêtes administratives
 - o Transmettre des procès verbaux

- **Rédaction et transmission d'écrits professionnels**
 - o Rendre compte par écrit ou par oral à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises.
 - o Etablir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de mission d'îlotage et de prévention.
 - o Rédiger les procédures, les documents et actes administratifs courants.
 - o Organiser l'enregistrement, le suivi et la transmission des procès verbaux.
 - o Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires.

- **Accueil et relation avec les publics**
 - o Accueillir et orienter les publics sur la voie publique et au sein du service.
 - o Ecouter, accompagner une personne en difficulté.
 - o Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence.
 - o Dialoguer avec des populations spécifiques (gens du voyage, communautés, SDF, mineurs...).
 - o Orienter les personnes vers les services compétents.
 - o Développer l'information et le dialogue auprès de la population

- **Permanence opérationnelle et organisationnelle du service police municipale**
 - Appliquer les consignes visant au maintien de l'activité et de la sûreté des locaux, des agents du service et du public accueilli.
 - Organiser les moyens techniques et humains pour assurer la continuité du service
 - Utiliser des moyens de transmission radio.
 - Appliquer des règles d'hygiène et de sécurité des locaux professionnels.
 - Veiller au maintien du bon fonctionnement et à la conformité des moyens et des matériels (radiocommunication, véhicules...).
 - Gérer le service au public des objets trouvés.

- **Animation et pilotage d'équipe (pour l'adjoint au directeur PM)**
 - Répartir et planifier les activités en fonction des contraintes du service.
 - Déléguer les responsabilités.
 - Piloter, suivre et contrôler les activités des agents.

PROFIL :

Savoirs socioprofessionnels :

- Cadre réglementaire, acteurs et dispositifs de la sécurité publique.
- Pouvoirs de police du maire et attributions des administrations.
- Textes législatifs, règlements et codes relevant des attributions et des compétences de l'agent de police municipale.
- Modalités d'intervention des partenaires (police nationale, parquet, douane...).
- Prévention de la sécurité routière.
- Code de la route.
- Techniques de résolution des conflits et de médiation.
- Logiciels métier.
- Événements locaux susceptibles d'entraîner une surveillance ou une intervention.
- Méthodes et principes de surveillance des lieux sensibles.
- Obligations personnelles de formation continue et d'actualisation des connaissances juridiques et réglementaires.
- Modalités d'intervention avec les populations à risques et/ou en situation difficile.
- Techniques de neutralisation des armes et animaux dangereux.
- Techniques d'interpellation.
- Gestes de premiers secours.

Savoirs généraux

- Caractéristiques de l'environnement professionnel, administratif et territorial.
- Fonctionnement des administrations.
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité.
- Techniques et outils de communication.
- Techniques de base en matière de communication écrite et orale.
- Fonctionnement et attributions des principaux services publics.